



Préavis de 3 mois réduit

Par **dubee45**, le **23/10/2015** à **19:34**

Bonjour !

Je vous remercie par avance de m'accorder quelques minutes de votre temps pour me répondre.

Voilà mon petit souci : Je suis actuellement dans une location privé avec mon conjoint. Nous avons récemment eu une confirmation d'attribution à un logement social.

Cependant, dans notre logement actuel, nous avons d'après le bail un préavis de 3 mois.

J'ai pu lire en parcourant le net et ce forum que le préavis peut être réduit à un mois lorsque l'on quitte un logement privé pour aller dans un logement social, pouvez-vous me confirmer ces propos ?

J'ai entendu parlé d'une loi Alur, il s'agit de cette loi ?

Enfin, nous avons signés notre bail en novembre 2013, mais d'après ce que j'ai pu voir, la loi qui réduit ce préavis a été "appliquée" (?) en mars 2014, mais j'ai pu lire aussi (j'en ai lu des choses, j'espère juste que ce n'était pas des sornettes !) que la loi Macron rendait la loir Alur "rétro-active". Est-ce bien vrai ?

Je vous remercie encore une fois pour votre, j'espère n'avoir rien oublié.

Bonne soiré !